

ANNEXE 1: CONVENTION DE PRESTATIONS

Jument:
SIRE:
Nom du propriétaire:
Mail:



IMPORTANT : La poulinière ne sera admise au haras qu'accompagnée de la convention de prise en charge et l'annexe dûment complétées et signées ainsi que des règlements correspondants.

COCHER LE CHOIX DE(S) PRESTATION(S):

A. FORFAIT SUIVI GYNECOLOGIQUE *	Prix HT	Prix TTC	
Prestation en IAF suivi sur la durée de la saison	135,00 €	148,50 €	<input type="checkbox"/>
Prestation en IAR suivi sur la durée de la saison	180,00 €	198,00 €	<input type="checkbox"/>
Prestation en IAC suivi sur la durée de la saison	270,00 €	297,00 €	<input type="checkbox"/>

B. FORFAIT MISE EN PLACE ET SUIVI GYNECOLOGIQUE *	Prix HT	Prix TTC	
Prestation en IAF suivi sur la durée de la saison	225,00 €	247,50 €	<input type="checkbox"/>
Prestation en IAR suivi sur la durée de la saison	330,00 €	363,00 €	<input type="checkbox"/>
Prestation en IAC suivi sur la durée de la saison	420,00 €	462,00 €	<input type="checkbox"/>

** Les forfaits suivi gynécologique et mise en place incluent le suivi des chaleurs, le diagnostic et le contrôle de gestation. Les tarifs sus-mentionnés s'entendent hors frais de mise en place de la semence (si forfait uniquement gynéco), médicaments, petite chirurgie (suture vulvaire), prélèvements, analyse bio et interventions complémentaires.*

C. POULINAGE (veuillez compléter l'Annexe 2)	Prix HT	Prix TTC	
Forfait:	450,00 €	495,00 €	<input type="checkbox"/>

Pose aimants + test colostrum +sérum anti-tétanique et trivalent+diagnostic de bonne santé par le vétérinaire+surveillance

D. PENSION	Prix HT/jour	Prix TTC/jour	
Ponette	9,50 €	10,45 €	<input type="checkbox"/>
Ponette suivée	12,50 €	13,75 €	<input type="checkbox"/>
Jument	12,50 €	13,75 €	<input type="checkbox"/>
Jument suivée	15,00 €	16,50 €	<input type="checkbox"/>

....> Je demande que ma jument (ainsi que son poulain) :
 reste exclusivement au box
 sorties paddock seule (au maximum 1 heure /jour)
 soit gardée au pré en troupeaux et au box (en fonction des besoins)
 Connaissance buvette automatique

REGLEMENTS (A l'ordre de la CECNA):

- Pour les choix A/B/C: Totalité de la prestation à la signature du contrat et/ou le jour d'arrivée de la jument
- Pour le choix D (pension) : à régler avant le départ de la jument
- Les soins et médications seront facturés à part, au cours de la saison et seront payable également à réception de la facture.

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard égal 0,8% du montant de la facture par mois de retard + 40 euros de frais de relance s'appliqueront.

A....., Le

Pour CECNA
HARAS DE CHARMOY,

Le propriétaire ou son représentant autorisé,
Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"